

Information à destination des bénéficiaires sur le nouvel onglet « Marchés publics »

05/06/2024





INTRODUCTION

Dans le cadre de la remontée de dépenses qui se conclut le 15 juin 2024, un nouvel **onglet « Marchés publics »** est à compléter par les bénéficiaires sur la plateforme Synergie CTE.

Les informations qui sont requises alimenteront automatiquement le **certificat de contrôle de premier niveau**.

A partir des éléments saisis dans l'onglet, les contrôleurs de premier niveau pourront vérifier les procédures mises en place et remplir la **fiche d'analyse « marchés publics »** qui sera annexée au certificat de contrôle.

Cet onglet doit obligatoirement être renseigné par les bénéficiaires reconnus comme :

- Pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice de droit public soumis au Code de la commande publique ;
- Pouvoir adjudicateur de droit privé soumis au Code de la commande publique (cfr. attestation d'organisme de droit public relative au respect des critères de la Directive 2014/24/UE du 26 février 2014 signée lors du dépôt du projet).

PROCEDURE A SUIVRE

Pour compléter cet onglet en Synergie, la démarche est la suivante :

I. COMMENT CRÉER UN MARCHÉ PUBLIC?

Connectez vous à Synergie et acceder à votre projet.

Une fois dans le dossier, cliquer sur:

"Accéder aux données du formulaire de candidature – Dépenses "





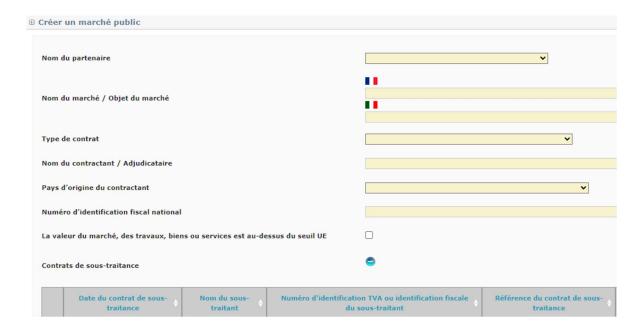


Puis cliquer sur "+Ajouter un marché public"





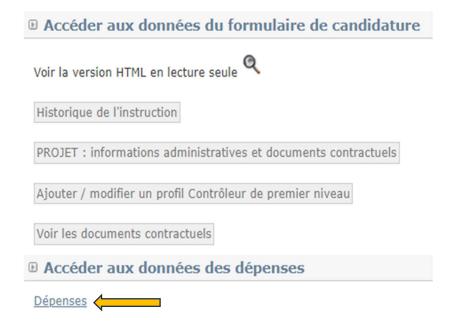
Completer l'onglet avec les information demandées:



NB: il est nécessaire de créer une fiche pour chaque marché public attribué dans le cadre du projet et ayant une valeur égale ou superieure à 1 000 €.

II. COMMENT ENREGISTRER LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS D'UN MARCHÉ PUBLIC?

Accéder aux données du formulaire de candidature et cliquer sur "Dépenses"







Puis cliquer sur "Ajouter un nouveau document justificatif"



Enregister les documents justificatifs (cahier des charges, publicité, PV CAO, acte d'engagement etc.).





III. Comment rattacher un document justificatif aux dépenses ?

Une fois arrivé dans l'onglet "Ajouter un nouveau document justificatif", vous pouvez rattacher le nouveau document justificatif enregistré à toutes les dépenses soutenues qui s'y referent.



IV. Comment rattacher une dépense à un marché?

Cliquer sur « Dépenses »





Puis cliquer sur le « + Ajouter une dépense » :



Sélectionner dans le menu déroulant le « Marché public » auquel rattaché la dépense enregistrée :

